

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Philippe NEMOZ**, **Véronique FILLION**, **Céline POMMIER**, **Régis LAURENT**, Adjoint, **Mmes et MM. Lysiane CHATELUS**, **Pierre CREPIN**, **Laetitia DUFOUR**, **Anthony FAYET**, **Yves GAULIER**, **Pierre Alexandre GIRARD**, **Pierrick MURCIER**, **Catherine MOUILLER**, **Christiane ROSSILLE**, **Martine MERIGOT**

Absente excusée : **Annette CARTIER DUBOST** pouvoir à **Eric MARTIN**

Absents : **Samyha LOUBIBET**, **Sandrine DELFIEU**, **Christophe CHAIZE**

Date de la convocation : mercredi 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : **Céline POMMIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20231219-DCM23-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

N°2023-68 OBJET : DEMANDE SUBVENTION ENVELOPPE VOIRIE 2024

M. MARTIN Eric, Maire, présente les dossiers qui feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe **VOIRIE** du Département pour l'année 2024.

Il rappelle que seules les dépenses liées à la voirie communale sont éligibles.

Les dossiers concernés par la demande de subvention sont :

- Réfection de voirie :

Chemin de Varinay

45 026.00 € HT

Chemin Bouttet

1 735.80 € HT

- Réfection trottoirs rue des Chardons Bleus

11 450.00 € HT

Soit un total H.T. de 58 211.80 € HT.

Où cet exposé et après avoir pris connaissance de ces différents projets, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les projets qui lui sont présentés et dit qu'ils seront inscrits au budget primitif de l'année 2024,

- demande à **M. le Président du Conseil Départemental de la Loire** de bien vouloir attribuer une subvention à la commune dans le cadre de l'enveloppe **VOIRIE 2024** sur les travaux de réfection de voirie communale pour un montant HT de 58 211.80 € HT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 20 décembre 2023

Eric MARTIN, Maire

Céline POMMIER, secrétaire de séance

